

À quoi sert le

Recensement de la **POPULATION**



du 26 août au 22 septembre 2014



Où faut-il
des
écoles ?



Qui va
payer nos
retraites ?



Comment
va-t-on se
loger
demain ?

Savoir **combien** et **qui** nous sommes, c'est définir nos besoins pour demain, en crèches, en écoles, en hôpitaux, en routes, en équipements sportifs ou culturels, ou encore en transports, logements, emplois... Bien **nous connaître aujourd'hui** pour mieux **préparer demain**, ça sert à ça, le recensement !

POUR :

LA NOUVELLE-CALÉDONIE :

définir les politiques publiques
(emploi, enseignement, santé, transport...)



LES PROVINCES ET LES COMMUNES :

établir le budget, décider des
équipements collectifs
(scolaires, sportifs, culturels, sociaux...)



LES ENTREPRISES, LES ASSOCIATIONS :

ouvrir de nouveaux commerces,
construire de nouveaux logements,
monter des projets sociaux



POUR PRÉPARER DEMAIN,

VOS RÉPONSES

COMPTENT.



TOUS

Comment se passe le

Recensement de la **POPULATION**



du 26 août au 22 septembre 2014

L'agent recenseur vous rend visite à domicile



Facile à reconnaître, l'agent recenseur porte un t-shirt à l'image du recensement et possède une carte avec sa photo signée du directeur de l'ISEE.

Il se présente et demande à parler à la personne la plus apte à répondre aux questions sur le ménage. Il s'appuie sur deux questionnaires, la Feuille de Logement et le Bulletin Individuel pour chaque personne vivant dans le logement. L'entretien est rapide et les questions sont simples.

Le recensement respecte la vie privée de chacun



Vos réponses sont confidentielles et l'enquêteur est tenu au secret professionnel, sous peine de sanction.

Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Toutes les statistiques produites sont anonymes. Toute personne peut obtenir communication des informations la concernant. Ce droit d'accès et de rectification peut s'exercer auprès de l'ISEE.

Des questions utiles pour éclairer les décisions publiques



Toutes les questions du recensement servent à décrire la population.

Par exemple :

La question "À quelle(s) communauté(s) estimez-vous appartenir ?" permet de rendre compte de la diversité de la population néo-calédonienne et d'éclairer le rééquilibrage.

La question "Où habitez-vous le 1^{er} septembre 2009 ?" indiquera les mouvements de population entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde, mais aussi entre les provinces et les communes du territoire.

Les questions sur le niveau d'études, sur l'emploi et sur la recherche de travail permettront de cerner le niveau de formation des habitants et de dresser le portrait de la population active.



Une opération nationale, obligatoire et d'intérêt public

Le recensement de la population a lieu tous les cinq ans, conformément à la loi (loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 - loi n° 2002-276 - Titre V, articles 156 à 158). C'est une opération nationale placée sous la responsabilité de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) réalisée en partenariat avec l'ISEE (Institut de la Statistique et des Etudes Economiques de la Nouvelle-Calédonie).

Le recensement est **obligatoire**, c'est une opération d'intérêt général.



recensement nc

www.isee.nc

